



D.2024.02.07.5.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.8 – Tramway Garonne – Convention de financement n° G 2021 14640 CN pour les travaux de remise en état de l'élévateur du passage Gastou et transfert de gestion à Toulouse Métropole

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2009.01.26.9.1 du 26 janvier 2009, le Comité Syndical a approuvé le principe d'un programme de développement du réseau de tramway de l'agglomération toulousaine.
- Par délibération n° D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, le Comité Syndical a approuvé le programme de la liaison « Arènes – Grand Rond », appelée également ligne « Garonne », et l'enveloppe financière prévisionnelle de 115 millions d'euros correspondante.
- Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, le Comité Syndical a décidé de confier à Tisséo Ingénierie (SMAT) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux de ce réseau de tramway.

En application de ces décisions, la « Ligne Garonne » a donc été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, déléguée par Tisséo Collectivités.

Le tracé emprunte notamment l'avenue de Muret et l'insertion du tramway s'est accompagnée d'une opération de requalification des espaces publics de ce secteur.

Un élévateur a ainsi été réalisé au niveau du passage « Gastou », permettant aux usagers PMR du tramway d'accéder au haut de la digue de la Garonne. Cet élévateur n'a cependant jamais pu être mis en service de manière satisfaisante, et par conséquent, n'a pas été rétrocédé à Toulouse Métropole comme prévu initialement.

Compte tenu de l'arrivée très prochaine de la future passerelle modes actifs entre la rive gauche de la Garonne et l'île du Ramiers, dite « passerelle Rapas », Toulouse Métropole a sollicité Tisséo Ingénierie pour que soit remis en fonction cet élévateur.

La présente convention a pour objet de définir, entre Toulouse Métropole et Tisséo Ingénierie, les modalités d'intervention et de prise en charge financière pour cette remise en service, à savoir :

- Toulouse Métropole sera le maître d'ouvrage de ces travaux et en assumera l'entière responsabilité ;
- Tisséo Ingénierie s'engage à verser forfaitairement la somme de 45 000 € HT au profit de Toulouse Métropole pour financer cette remise en état.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de cette convention entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole.

D.2024.02.07.5.8

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES